

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-86
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière :
INSTITUTIONS ET
VIE POLITIQUE

Sous matière :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

OBJET :
DESIGNATION DES
DELEGUES AUX
CONSEILS
D'ECOLLES
PUBLIQUES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 27 MARS 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 27 MARS 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

Séance du Conseil Municipal du jeudi 02 avril 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, VIALARET
Max, ESCAFRE Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT
Gérard, GIRY Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno,
DE ALMEIDA Marie, PERRIN Afaf, GAÏANI Audrey,
CHANCROGNE Maëva, MONDRAGON Gérard, MOUTON
Jean-Baptiste, FERNANDEZ Sandrine, CADEL Fabien, FONTÈS
Audrey, DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

ESTRADE Quentin donne pouvoir à GREFFIER Philippe.

Secrétaire : CHANCROGNE Maëva.

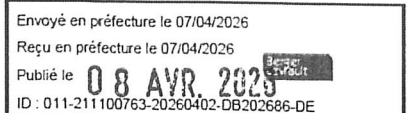
L'assemblée est informée que le décret n°90-788 du 06 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires prévoit que dans chaque école est institué un conseil d'école composé notamment du Maire ou de son représentant et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner les 7 conseillers municipaux qui siégeront au sein des conseils des 7 écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal, en l'absence de dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément l'usage du scrutin secret pour cette désignation, de procéder par vote à main levée.

Les candidatures suivantes sont proposées pour représenter la commune :

- Ecole élémentaire de l'Est : Mme Melker GHROUS
- Ecole élémentaire Prosper ESTIEU : Mme Audrey GAÏANI
- Ecole élémentaire Alphonse DAUDET : Mme Afaf PERIIN



- Ecole élémentaire Jean MOULIN : Mme Audrey GAÏANI
- Ecole maternelle BROSSOLETTE : Mme Afaf PERRIN
- Ecole maternelle Jean MOULIN : Mme Audrey GAÏANI
- Ecole maternelle Petit PRINCE : Mme Melker GHROUS

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour représenter la Commune au sein des conseils d'écoles publiques :

- Ecole élémentaire de l'Est : Mme Melker GHROUS
- Ecole élémentaire Prosper ESTIEU : Mme Audrey GAÏANI
- Ecole élémentaire Alphonse DAUDET : Mme Afaf PERRIN
- Ecole élémentaire Jean MOULIN : Mme Audrey GAÏANI
- Ecole maternelle BROSSOLETTE : Mme Afaf PERRIN
- Ecole maternelle Jean MOULIN : Mme Audrey GAÏANI
- Ecole maternelle Petit PRINCE : Mme Melker GHROUS

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 07 AVR. 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 07 AVR. 2026 Par publication le 08 AVR. 2026 Par délégation Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRA
--

Castelnaudary, le 02 Avril 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER

